



Parti socialiste
du Valais romand

le peuple. VS



Edito | Lettre à nos aîné·e·s



**Chère Elisabeth, cher Carlo,
Chères toutes et tous, aîné·e·s du PSVr**

L'excellente initiative de la presse écrite et radiophonique d'écrire un courrier à nos aîné·e·s me donne ici l'occasion de vous adresser, à vous, cette lettre particulière.

Un peu comme une maman ne devrait jamais signifier sa préférence pour l'un ou l'autre de ses enfants, une présidente ne devrait pas marquer son affection pour l'un ou l'autre groupe au sein des membres du Parti. Pourtant, aujourd'hui, je me permets ce petit pas dans la marge, comme un dessin sur le cahier d'école, le petit cœur qu'on esquissait à côté d'une phrase qu'on trouvait spéciale.

Dans cette marge étroite, à côté du programme de parti, j'aimerais vous dédier, à vous, chères et chers aînés du PSVr, une mention spéciale. La note 6. La rose en plus.

Pour vous, et vos jolies rides sur le visage.
Pour vous, et vos belles mains tannées.
Pour vous, et vos yeux plissés, accrochés à

ce front un peu courbé. Pour vous, et votre fatigue d'avoir lutté, depuis si longtemps. Pour vous, et votre sagesse de n'avoir jamais renoncé. Pour vous, indulgent·e·s souvent, quand nous ne savons pas. Pour vous, dans vos fauteuils profonds, aujourd'hui confiné·e·s, privé·e·s peut-être des premiers bourgeons, du chant du merle, des jonquilles dans le jardin.

Pour vous, j'ai cette immense affection qui sème les graines, au fil du temps, du chemin à suivre, des combats à mener. Pour vous, j'éprouve une infinie tendresse qui adoucit mes colères et calme mes angoisses. Pour vous, je veux faire au mieux parce qu'un

seul de vos compliments suffit à renforcer mon ardeur à me battre, chaque jour encore. Un seul de vos encouragements, une main sur mon épaule, un regard affectueux, et je gonfle mes plumes de moineau pour ressembler à un aigle.

Prenez soin de vous, je vous en conjure, le Parti ne serait plus le même sans vous. Au prochain Congrès, quand ce sera possible à nouveau, je n'aurai pas de plus grand bonheur que de vous serrer la main, camarades, à chacune et chacun.

**Avec toute ma reconnaissance,
Barbara Lanthemann**



Revalorisons les professions de l'humain... et fermons les chantiers!

La pandémie contre laquelle nous devons lutter nous demande de la confiance et de la solidarité. Les multiples actions qui se mettent en place dans tout le pays font chaud au cœur et montrent ce que l'être humain peut faire de mieux en période de crise : se serrer les coudes, penser aux autres, aux plus fragiles.

A Savièse, le réseau de bénévoles que j'ai monté comprend maintenant plus de 150 personnes qui s'engagent avec bienveillance, pour téléphoner à toutes les personnes de plus de 65 ans de la commune, pour apporter des courses, des médicaments... Nous pouvons en sortir grandis, collectivement.

Applaudir quotidiennement le personnel soignant est également un beau geste de reconnaissance de leur travail. Mais cela ne suffit pas. Depuis des années, ces salarié·e·s subissent une détérioration de leurs conditions de travail, des horaires impossibles et une augmentation du stress. Le tout pour de maigres salaires. Comme le personnel de la vente, de la petite enfance, du nettoyage, des

livraisons, du social ou encore des services publics, ce sont des professions majoritairement féminines et peu valorisées. Reconnaître leur importance aujourd'hui est évidemment important, mais il faudra s'en souvenir ensuite et obtenir enfin une revalorisation (tant salariale que des conditions de travail) de ces métiers!

Et puis, il y a ceux pour lesquels nous devons nous battre maintenant, afin de placer l'humain avant l'économie : les salarié·e·s de la construction.

L'objectif est bien de trouver une solution de bon sens, qui place la santé comme priorité.

Alors que l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a élaboré des prescriptions claires pour protéger la population et éviter une propagation du virus, ces règles ne semblent pas devoir s'appliquer partout. Le syndicat UNIA a organisé des dizaines de contrôles de chantiers dans le canton et le constat est clair : il est tout sim-



plement impossible de mettre en œuvre les consignes de l'OFSP pour certains travaux. Les travailleurs/euses ne comprennent pas – et c'est bien normal! – le fossé qui existe entre les consignes très strictes qui régissent leurs vies privées et la réalité sur leur lieu de travail. Cette situation les met en danger, ainsi que leurs familles, de façon irresponsable.

La seule décision raisonnable est de faire cesser immédiatement l'activité sur les chantiers et d'inverser ensuite le fardeau de la preuve. Les entreprises qui pourront respecter les consignes (on pense par exemple à de petits travaux

réalisés par un indépendant ou au travail de terrassement d'un ouvrier seul dans sa pelle mécanique) pourront poursuivre leurs activités. C'est ce que nous demandons, non seulement avec l'Union syndicale valaisanne, mais aussi dans une lettre adressée au Conseil d'État valaisan et signée par des élus de tous les partis. L'objectif est bien de trouver une solution de bon sens, qui place la santé comme priorité.

Parce que la vie des ouvriers/ères n'a pas moins de valeur que celle de leurs supérieures bien au chaud en télétravail!

Pour l'humain d'abord!



La Voix des partisans | A quand un exercice collectif des droits pour les organisations de protection des consommateurs, travailleurs et locataires ?

Le Conseil fédéral a communiqué aux médias, le 26 février 2020, qu'il avait pris acte des résultats de la consultation menée en vue d'adapter certaines dispositions du Code de procédure civile, concernant notamment la réduction des obstacles et des risques financiers des procès et la simplification de certaines procédures. Il a dès lors adopté un projet à l'attention du Parlement. Étrangement, manquent dans ce texte les propositions qui visaient à consolider la mise en œuvre collective des droits de certains groupes vulnérables. Elles seront traitées séparément – dit le Conseil fédéral –, à une date non-communicuée...

Pourtant, ces propositions étaient les plus importantes de l'avant-projet qui avait été mis en circulation le 2 mars 2018 et prévoyait également la création d'une procédure de transaction de groupe permettant une résolution consensuelle et collective des litiges. Une lacune aurait été ainsi comblée, car en l'état actuel du droit, même lorsque de nombreuses personnes subissent des dommages identiques ou similaires, chacune doit faire valoir sa cause individuellement devant un tribunal. De ce fait, les

En l'état actuel du droit, même lorsque de nombreuses personnes subissent des dommages identiques ou similaires, chacune doit faire valoir sa cause individuellement devant un tribunal.

lésés renoncent souvent à agir en justice. En réponse à une motion de la Conseillère nationale PS Priska Birrer-Heimo, adoptée par le Conseil national le 13 décembre 2013 et par le Conseil des Etats le 12 juin 2014, l'avant-



projet prévoyait un élargissement du droit d'action des organisations, lequel permettait à celles-ci de faire valoir des prétentions collectives en réparation des dommages. Bien qu'ils aient critiqué le caractère minimaliste de l'avant-projet, le PS, les principales associations de protection des consommateurs, l'Union Syndicale Suisse, l'Association Suisse des Locataires et la Fondation suisse pour la protection des patients, notamment, ont salué cette innovation, dans la perspective d'une meilleure protection des groupes vulnérables, tels que les travailleurs, les locataires ou les consommateurs. La proposition s'est néanmoins heurtée à l'opposition d'autres milieux. En particulier, le PLR et l'UDC l'ont totalement rejetée. Les principaux reproches qui lui ont été adressés se basaient sur les effets négatifs que pourraient avoir de telles actions sur l'économie et les investissements, car elles seraient principalement dirigées contre des entreprises. La crainte d'un glissement vers des instruments collectifs typiquement anglo-saxons (class actions), avec ses risques de dérive et d'abus, a aussi été mise en avant. Le Conseil fédéral, à

majorité bourgeoise, s'est montré pusillanime. Ceci est une grave erreur, car la protection collective des groupes vulnérables était le point central de l'avant-projet, nettement plus important que les autres adaptations, parfois mineures, du Code de procédure civile qui étaient proposées. Cette nouveauté constituait une réelle avancée sociale. En effet, bien souvent, les consommateurs, locataires, travailleurs et autres hésitent à faire respecter leurs droits, pour éviter les coûts d'une poursuite devant les tribunaux, par manque de temps et/ou parce qu'ils se sentent inférieurs aux commerçants, propriétaires, employeurs, assurances, etc. Du reste, plusieurs instruments internationaux protègent expressément certains groupes vulnérables par des actions collectives, en particu-



lier les Principes directeurs des Nations Unies pour la protection du consommateur de 2016, qui inspirent la législation suisse. Le Conseil Fédéral aurait très bien pu maintenir les articles relatifs aux actions collectives dans le projet soumis au Parlement en laissant à celui-ci la responsabilité de trancher. L'argument selon lequel le risque existait que le projet soit rejeté dans son ensemble est sans fondement, car il s'agit d'objets distincts qui ne sont pas liés entre eux. Dès lors, que faire ? Soit les Chambres se saisissent du texte du Conseil fédéral et, lors des travaux parlementaires, des amendements sont proposés pour discuter de la question des actions collectives malgré son absence dans le projet ; soit il se trouve une majorité, au moins au sein d'un des deux Conseils, pour renvoyer le projet au Gouvernement, afin que celui-ci revienne avec un texte traitant également des actions collectives. Il le faut, parce que la protection des droits des groupes vulnérables ne peut être renvoyée aux calendes grecques par manque de courage politique afin de contenter l'économie.

Paola Riva Gapany

Les bourreaux du 21^e siècle sont arrivés ! Eh oui, ceci n'est pas une fabulation de syndicaliste mais la bien triste réalité de ce que subissent certains chômeurs saisonniers.

Être au chômage en ce début de décennie devient un vrai combat et probablement une future guerre.

Du fait de notre activité de défenseur des travailleurs, du droit du travail et des assurances sociales, nous sommes régulièrement confrontés à la triste vie des chômeurs hivernaux.

Quels travailleurs désirent être renvoyés durant la pause hivernale, soit dans la branche de l'agriculture soit celle de la



construction, réponse aucun et pourquoi ? d'une part parce qu'ils perdent entre 20 et 30 % de salaire durant cette période de chômage et d'autre part parce qu'ils sont obligés de su-

bir le mépris de certains conseillers de l'ORP.

La dénomination d'ORP (office régional de placement) n'est plus au goût du jour, surtout dans certaines régions de notre canton, le mot « placement » est contraire à la philosophie de base qui était dévolu aux conseillers lors de la mise en place des offices ORP, à savoir : Recevoir les chômeurs, les conseiller, les motiver, les aider pour trouver un nouvel emploi, les former, etc...

Eh bien le nom d'ORP n'a pas changé, mais l'attribution du mandat des conseillers oui ! Quel job font-ils à présent ? Mettre des pénalités financières aux chômeurs.

Le job : contrôler les recherches d'emplois faites par les chômeurs avant le chômage, 3 mois de recherches, réparties par semaine et ce avant l'inscription au chômage, alors même que le délai de congé est bien souvent d'un mois. Comment le travailleur peut-il savoir quand il sera licencié et s'il le sera ? Et si les recherches ne sont pas correctes, eh bien, pénalités de plusieurs jours.

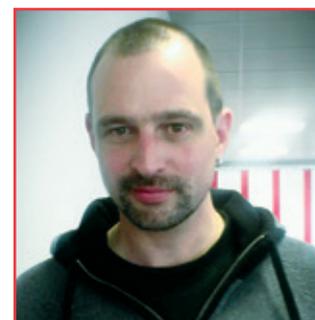
Le job : contrôler les recherches pendant le chômage et si le chômeur a omis de mettre, la date

de l'offre, le nom de l'entreprise, la description juste du poste ou le nombre correct de recherches prévues lors de l'entretien ou la profession requise, eh bien, pénalités de plusieurs jours.

Perdre une partie de son salaire et se voir sucrer une partie des indemnités de chômage, pour un travailleur qui n'a pas demandé à être licencié et se retrouver à devoir entamer le petit pécule amassé durant la bonne saison ou devoir demander l'aide sociale... si La Fontaine était encore de ce monde il en aurait fait une triste fable. Ken Loach en a fait un film « Moi Daniel Blake ».

Certes, les directives émises par le SECO sont très claires et laissent peu de marge à l'interprétation, toutefois, l'excès de zèle et le pouvoir de certains conseillers ORP à vouloir pénaliser le chômeur est choquant et lamentable.

Serge Aymon, Unia



Pub _____

Information aux actionnaires de la BCVs

La Banque Cantonale du Valais reporte son assemblée générale ordinaire au 9 juin 2020

En raison de la pandémie actuelle du COVID-19, des mesures ordonnées par le Conseil fédéral et de l'interdiction de manifestations émises par le Conseil d'Etat du canton du Valais, le Conseil d'administration de la Banque Cantonale du Valais (BCVs) a décidé de reporter son assemblée générale ordinaire. Initialement prévue le 22 avril, elle se tiendra le mardi 9 juin prochain. Le lieu, l'heure et le déroulement de l'assemblée dépendront de l'évolution de la situation sanitaire.

Pour rappel, le Conseil d'administration proposera lors de cette assemblée le paiement d'un dividende de CHF 3,35 par action, similaire à celui de 2018. Si cette proposition est acceptée, ce dividende sera versé dès le mardi 16 juin 2020, sans frais et après déduction de l'impôt anticipé.

La date de publication du rapport annuel est quant à elle maintenue au mercredi 1^{er} avril 2020.

Le Conseil d'administration

Pierre-Alain Grichting
Président

Gabriel Décaillet
Secrétaire



Banque Cantonale
du Valais
www.bcvs.ch

La confiance rapproche

«Des conditions-cadre optimales pour toutes les entreprises, un ordre économique libéral et un marché du travail flexible. Pas de réglementation et d'intervention inutiles de l'État. Frein à l'endettement dans la sécurité sociale. Les excédents du budget fédéral doivent servir à réduire la dette!»

Voilà donc la recette des libéraux.

En ces temps de crise tant humanitaire, sanitaire qu'économique, voilà que tout le monde en appelle à l'État.

Pour nous socialistes, gens de gauche, l'État doit être fort. Et donc capable de réagir en cas de crise aussi. Pour ce faire, il lui faut une assise solide, une fiscalité qui lui permette d'assumer ses charges: services publics, éducation, politique sanitaire, entre autres.

Le Coronavirus fait trembler la planète. La Suisse aussi. Le pays tourne au ralenti pour préserver ses chances de stopper la contagion. Et l'économie forcément souffre.

Des finances saines permettent aujourd'hui d'apporter des solutions dans cet état d'urgence. Et tout le monde en demande, des

solutions. Tout le monde, y compris celles et ceux qui hier demandaient la liberté d'entreprendre à tout va, au mépris des acquis sociaux durement obtenus.

L'ordre économique libéral, aujourd'hui à genoux, a mal à son système. Sa foi vacille, sa confiance fond à vue d'œil. De grands plaidoyers en faveur de la responsabilité individuelle en termes de commerce, on passe aujourd'hui à grands cris à l'intervention de l'État.

Du marché du travail flexible alors, serait-on revenu? Point encore. En pleine crise, alors que les hôpitaux et institutions de santé se plient en quatre pour venir au secours de la population, on suspend la protection des employé-e-s de la santé. Pas question de leur accorder trop de repos, avec un méprisant déni de confiance, comme si elles et ils n'avaient pas déjà suffisamment prouvé leur immense générosité, on leur plante un poignard dans le dos.

On se souvient avec amertume de la demande du PDC valaisan en 2018 pour un retour à la rigueur en refusant l'augmentation de personnel de l'hôpital du Valais, traçant 10 postes alors requis par la commission de la

santé. On reprend en chœur un excellent billet paru dans la Liberté et signé Jean Amman «Les dégâts du Covid-19, dans le monde entier, sont inversement proportionnels au nombre de lits en soins intensifs: 6 lits pour 1000 pour 1000 habitants en Allemagne, 3.5 lits en Suisse, quand ce chiffre était de 5.6 vingt ans plus tôt. La cloche qui sonne, chaque soir, c'est l'agonie de l'hôpital public, c'est l'hymne à l'ultralibéralisme pathogène.»

N'en doutez pas, quand viendra le temps de défendre une fiscalité équitable et salubre pour le Canton, ils reviendront avec la même mesquinerie. Les déductions fiscales pourtant, nous le savons, n'ont jamais servi qu'aux plus riches. Si la réforme fiscale approuvée par le Grand Conseil en mars 2020 était entrée en vigueur il y a deux ans, le Canton serait aujourd'hui dans l'incapacité de répondre aux attentes de la population et des entreprises aujourd'hui.

Si le Coronavirus signait la fin de cet ordre économique égoïste et fatal à l'humanité, on pourra dire qu'il aura servi à quelque chose. Dans le cas contraire, il ne nous restera que nos yeux pour pleurer.

Barbara Lanthemann

Communiqué SSP (Syndicat des services publics) du 27 mars 2020

65'000 signatures: immense soutien populaire pour le personnel hospitalier

Le succès de la pétition «Préservez les droits et la santé de celles et ceux qui nous soignent» est énorme: en trois jours, nous avons récolté plus de 65'000 signatures cumulées entre la Suisse romande et la Suisse alémanique. C'est plus qu'il en faut pour faire aboutir un référendum au niveau fédéral!

Le personnel hospitalier qui lutte en première ligne bénéficie d'un très large soutien de la population: le Conseil fédéral doit en prendre acte et revenir sur sa décision de suspendre l'application de la Loi sur le travail. Justement parce que nous sommes dans une situation d'urgence, il est indispensable de maintenir un cadre légal pour régler le temps de travail et de repos du personnel. Les expériences à l'étranger montrent que malheureusement



une longue exposition du personnel soignant au virus augmente significativement le risque de tomber malade.

Si la pénurie de personnel est un problème réel, qui résulte d'ailleurs des politiques d'austérité mises en place depuis de nombreuses années dans le secteur de la santé, gérer la crise actuelle en épuisant le personnel est non seulement inacceptable du point de vue humain, mais égale-

ment le pire des choix en matière de santé publique et de protection de la population.

Dans cette perspective, il est également urgent que les autorités mettent tout en œuvre pour livrer tout le matériel de protection nécessaire non seulement aux hôpitaux, mais aussi à toutes les structures de soins, en particulier aux EMS et aux soins à domicile.

Enfin, nous demandons que le personnel malade soit respecté et qu'il puisse bénéficier d'un congé maladie sans subir de pression pour revenir de manière prématurée au travail.

Préservez la santé de celles et ceux qui travaillent dans les hôpitaux pour nous soigner!

Les chroniques d'Alusuisse

Les Chroniques d'Alusuisse nous racontent un livre, sous la plume de Jean-Louis Pitteloud, «Alusuisse 1888-1988: une histoire coloniale en Valais et dans le monde», co-écrit par Tobias Bauer, Greg J. Crough, Elias Davidsson, Frank Garbely, Peter Indermaur et Lukas Vogel.

Jean-Louis Pitteloud est membre du PS depuis 1972 et fut député de 1981 à 1993.



© Albin Salamin

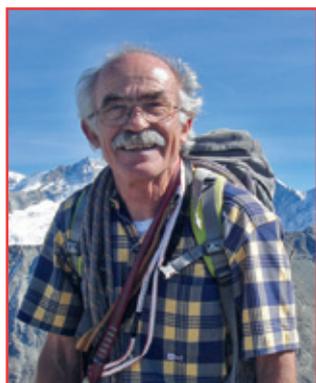
Conditions de travail

En 1916, aux usines de Chippis, les ouvriers n'étaient pas à la fête! Deux équipes travaillaient chacune 12 heures aux fours, par une température de 60°C; pour un salaire de 60 centimes par heure.

Un prêtre fribourgeois créa un syndicat qui réclamait une réduction des horaires et une augmentation de salaire... la guerre avait provoqué une inflation de 180% en trois ans!

Devant la menace de grève, la direction accepta d'instaurer les trois équipes de huit heures, le 1^{er} janvier 1917.

Le syndicat demandait une augmentation de salaire de 1.10 à 1.50 franc par jour... les ouvriers obtinrent 30 centimes... par jour! Un grand nombre de métallos se virent contraints de demander à la direction de travailler pour deux équipes, soit 16 heures d'affilée!



Mon père a travaillé à Chippis cette année-là: avec le salaire d'une heure de travail, il pouvait s'acheter 2 œufs. Aujourd'hui on peut s'en acheter 60.

Avec le sucre, il fallait travailler 2h20 pour s'acheter un kilo; aujourd'hui, 2 minutes suffisent. Mon père, de petite taille, n'était pas bien solide, son activité à Chippis ne dépassa pas quelques mois. Plus tard, il trouva du travail comme domestique en France.

Source: «Le Canton Alusuisse»
Frank Garbely

Les poseurs de bombe

En 1916, le mécontentement des ouvriers de Chippis prenait des dimensions inquiétantes. Le président de commune Alexandre Zufferey, voulait éviter que les métallos en colère ne deviennent «la proie facile d'agitateurs socialistes».

Il fit donc venir un syndicaliste chrétien, l'abbé Auguste Pilloud, ce qui, pour la direction de l'usine correspondait à une déclaration de guerre.

Le 1^{er} mai 1917 une bombe explosa; elle visait la conduite forcée, à quelque cent mètres en haut de la pente derrière l'usine. L'attentat manqua sa cible et la conduite ne fut pas touchée. Si elle l'avait été, c'était l'inonda-

tion assurée, plus d'électricité, les 1250 fours arrêtés et 2000 ouvriers sans travail!

Pour le directeur, Henri Détraz, cette bombe était le prélude de la révolte et assurément l'œuvre des ouvriers qui, pourtant, étaient tous sagement à leur place de travail.

Lorsque que le chef de la police cantonale voulut mettre en poste une dizaine de gendarmes pour surveiller l'usine, c'est un bataillon de tireurs d'élites genevois qui entre en scène!

Cette brutale intervention militaire mit le Valais en état de choc. Un simple coup de fil du directeur au conseiller fédéral Decoppet, chef du DMF avait suffi! On ne s'embarassait pas de consulter les autorités valaisannes.

L'enquête fut difficile... la direction de l'usine prétendait que c'était un acte de vengeance d'un ouvrier excité par les théories de certains syndicalistes révolutionnaires... Les ouvriers eux-mêmes étaient convaincus que le poseur de bombe venait de leurs propres rangs.

Le suspect désigné par le directeur Détraz était carrément le président de commune, qui avait été très critique envers l'usine.

En conclusion, le juge instructeur Albert Calame écrivit: «l'attentat peut, très probablement, être at-

tribué à un groupe de personnes d'Evian ou de Thonon». Les auteurs se trouvant en sécurité en France, l'affaire ne put être éclaircie complètement. Le poseur de bombe ne fut jamais arrêté.

Les raisons des saboteurs: il était urgent pour la France de paralyser les usines valaisannes qui étaient le principal fournisseur de la machine de guerre allemande. Chippis était la plus grosse usine d'aluminium d'Europe.

Le juge Calame affirma clairement que l'attentat n'était en aucun cas un acte de vengeance d'ouvriers mécontents. Mais la population n'en sut rien...et n'en sait toujours rien aujourd'hui encore! Les dossiers de l'enquête restèrent secrets!

Il fallait continuer à laisser croire à la population que l'instigateur de l'attentat était leur président, Alexandre Zufferey, notaire, député au Grand Conseil, le seul politicien à critiquer ouvertement la fabrique!

C'est grâce à la ruse d'un limier valaisan, Célestin Délèze, détective amateur engagé par Calame pour démasquer les vrais auteurs, que l'attentat pût être élucidé!

Source: «Alusuisse 1888-1988 Une histoire coloniale en Valais»
Frank Garbely

Libre opinion | Une pandémie, un changement de cap?

En ce premier quart de l'année 2020, que ne ferait-on pas pour freiner l'évolution dramatique de ce virus qui tue les plus faibles?

Les mesures prises par les autorités suisses sont justes et indispensables. Bien. Il ne nous reste plus qu'à attendre le passage de la tempête Corona pour panser nos plaies (deuils, santé, économie). Et ensuite? On reprend de plus belle, la folle course en avant droit dans le mur, comme si de rien n'était? On reconsumera à tout va et on s'en fichera de: où, par qui et comment est produit tout ce bazar de produits inutiles?

Ne serait-il pas précisément – en ce moment de frein mondial – temps que la population fasse le point sur notre fonctionnement sociétal globalisé et égoïste pour trouver de nouvelles pistes vers un avenir moins destructeur de la planète?

Chacun-e peut participer à cette prise de conscience collective dans son chez-soi devenu un refuge sanitaire. Le temps à disposition de ceux qui ne travaillent pas en ce moment pourrait servir à imaginer des échanges à distance (tous les moyens d'échange d'idées sont bons en respectant la distance)

sur notre vision du futur, notre lien avec la nature (tellement oublié, lien/nature), notre comportement de consommateur, nos besoins réels versus nos besoins créés par l'industrie.

Dans cette période incertaine, des initiatives d'entraide voient le jour un peu partout, c'est un excellent signe de la force de résilience de notre société. Une chance à saisir afin de pérenniser ces attitudes spontanées altruistes envers son prochain. Tout n'est pas perdu; il s'agit d'en saisir l'occasion pour faire germer de nouveaux paradigmes sociétaux, par exemple un monde plus solidaire au lieu d'un monde actuel qui divise.

Si on informait la population journalièrement avec autant de précision que pour le Coronavirus sur le nombre de morts causés par la pollution (dont notre monde économique est responsable), nous serions tout autant effrayés. Saisir cette occasion permettrait à chacun et chacune de penser à changer

notre vision de prédateurs, une prise de conscience collective.

Une analyse de grande envergure serait souhaitable en ce moment-même sur l'impact positif du blocus économique généralisé, notamment dans des pays où, comme en France et en Italie, toutes les grandes usines non alimentaires ou de première nécessité sont fermées, je pense à la pollution des voitures, des avions, des déchets et de la chimie notamment.

Cette étude, je l'attends avec impatience. Cela nous apportera un éclairage sur quelques mesures que les gouvernements devraient prendre dès la fin de cette pandémie pour protéger ce qui reste de notre environnement naturel. En ce sens, j'espère que la population saura qui, au gouvernement, agit en faveur de notre avenir à toutes et tous et en tirera les conséquences aux prochaines votations et élections.

Myriam Drandic-Longet



Anniviers | Une avalanche de signatures!

Anniviers, novembre 2019, un comité de soutien de 22 membres issu de tous partis politiques, de tous milieux et de tous les villages de la vallée est constitué dans le but d'introduire un conseil général dans la commune.

Cette initiative a été annoncée lors de l'Assemblée primaire de décembre, à Vissoie. La campagne est lancée par une première séance d'information à Zinal le 10 janvier 2020. La récolte de signatures a été rondement menée par tous

les membres du comité de soutien et de nombreuses autres personnes qui ont adhéré au projet!

Cette campagne s'est poursuivie par plusieurs séances d'information: une à St-Luc, où nous avons eu le privilège d'accueillir M. Maurice Chevrier, chef des institutions et des affaires communales de l'Etat du Valais. Ce soir là, nous avons apprécié également la présence du président de Commune M. David Melly. Notre campagne s'est

achevée par une dernière assemblée à Mayoux le 12 mars, d'autres séances ayant été annulées en raison de la crise sanitaire. Ces séances ont été bien suivies et de nombreuses questions ont été élucidées et débattues lors de ces rencontres très constructives!

En un peu moins de 2 mois, le quota du nombre de signatures a été atteint. Un véritable engouement, allant crescendo, fut observé tout au long de cette campagne.

Ce jeudi 2 avril, nous serons reçus par le président de la commune devant les bureaux communaux à St-Luc et nous lui remettrons les quelques 450 signatures.

Ces signatures seront validées par les instances communales, puis, nous attendrons les recommandations de l'Etat du Valais quant à la date de votation à l'urne, coronavirus oblige!

**Pour le Comité de soutien
Pierre-Marie Epiney**



Parti socialiste
du Valais romand



JSVR
JEUNESSES SOCIALISTES
DU VALAIS ROMAND

Les différentes
réunions ou assemblées
prévues sont annulées
jusqu'à nouvel avis.

Vous trouverez
des informations sur
notre page Facebook :

Parti socialiste
du Valais romand

www.psvr.ch

Toutes les infos
sur la page facebook

Jeunesses socialistes
du Valais romand

www.jsvr.ch



Le vengeur masqué

Roberto Schmidt espère. En période de crise, c'est beau l'espoir.

La réforme fiscale valaisanne arrive à point nommé. Le chef des finances prétend que ce cadeau fiscal permettra de soulager les entreprises.

Ce qu'il ne dit pas, Roberto, et on le comprend, c'est que ce paquet n'est pas un cadeau. Ni pour le Canton, ni pour les communes.

Il a beau être emballé dans un papier spécialement choisi pour l'occasion. Il peut être entouré d'un ruban doré et scintillant. Une fois ouvert, on y verra plus clair. Moins d'argent pour l'État. Point barre.

Alors espérer de la Gauche qu'elle fasse silence sur le contenu et qu'elle retourne à la niche sans grogner, c'est un peu comme si on tentait de noyer un poisson, ça ne marche pas. Tout simplement.

LA POSTE

JAA CH-1950 Sion 1

le **peuple.**VS

Pub _____

stampo
SA

**TAMPONS ENCREURS
GRAVURE AU LASER**

Dateurs - Encre spéciales
Mise en page - Imprimés



Av. des Platanes 8
3960 SIERRE

Romaine Zufferey
Tél. 027 322 50 55
www.stampo.ch
info@stampo.ch

Bimensuel – 9^e année | Site internet: www.lepeuplevs.ch | Rédaction: Barbara Lanthemann
– PSVR – Rue de Conthey 2 – 1950 Sion – redaction@lepeuplevs.ch | Abonnement annuel: CHF 95.– | Abonnement de soutien: CHF 120.– | Abonnement pour les membres JSVR: CHF 50.– |
Tarifs de publicité: CHF 200.– (1/8 page) / CHF 400.– (1/4 page) / CHF 800.– (1/2 page) / CHF 1600.– (page complète) | Administration et publicité: Le Peuple.VS – Rue de Conthey 2 – 1950 Sion –
079 443 76 41 – abonnement@lepeuplevs.ch – publicite@lepeuplevs.ch